

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
DE M. IBRAHIMA KASSORY FOFANA,
PREMIER MINISTRE

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres des Corps Diplomatique et Consulaire,
Distingués invités,**

C'est avec beaucoup de fierté, mais non sans humilité, qu'il m'est permis de présenter la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement devant votre auguste Assemblée.

Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Professeur Alpha CONDE, a bien voulu porter son choix sur ma modeste personne pour les hautes fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Vous me permettez donc, honorables députés, de lui exprimer solennellement devant votre Assemblée, ma profonde gratitude pour cette marque de confiance et lui réitérer tout mon engagement patriotique à servir la nation guinéenne du mieux que je pourrai.

Je voudrais exprimer toute ma fierté à travailler avec SEM le Président de la République, cet homme d'une grande dimension. En effet, le Professeur Alpha CONDE a une vision, une ambition pour notre pays, Honorables Députés.

Je partage son projet de société qui vise à inscrire résolument la Guinée dans la modernité et en faire une destination privilégiée en Afrique.

Vous l'avez compris, je suis honoré de participer, à ses côtés, à la noble entreprise de construction d'une Guinée meilleure, pour toutes ses filles et fils, dans la fraternité et la solidarité.

C'est dans cette perspective, j'ai tenu, dès ma prise de fonction, à rencontrer les Institutions Républicaines, dont votre auguste Assemblée dans le but de renforcer et d'amplifier la synergie dans une collaboration indispensable et souhaitable entre nos

différentes Institutions pour rechercher ainsi les meilleures pratiques de gouvernance possibles pour notre pays.

C'est vous dire combien le dialogue social me tient à cœur et combien il me paraît essentiel dans la période actuelle. Car, si les intérêts des différents acteurs peuvent être divergents, seul le dialogue social et politique reste le cadre de concertation pour assurer une bonne gouvernance visant à promouvoir la justice sociale, les relations professionnelles équitables, le développement durable et la quiétude sociale.

Comme vous le savez, notre Constitution en son article 58 alinéa 3, confère au Premier Ministre Chef du gouvernement la responsabilité de la promotion du dialogue social. Il doit veiller à l'application des accords avec les partenaires sociaux et les partis politiques, je m'y engage.

C'est la raison pour laquelle, je poursuivrai le dialogue entrepris avec les partis politiques et les partenaires sociaux, car ceci me semble être la condition essentielle pour la réussite de la politique économique et sociale à mener.

Il n'y a pas de développement sans paix. C'est pourquoi, Honorables Députés, je vous tends une main fraternelle pour accompagner le Gouvernement dans ses efforts de construction d'une Guinée unie dans la paix, forte dans la synergie entre les institutions républicaines et prospère dans la conduite de sa politique économique et sociale.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

L'histoire récente de notre pays reste marquée de tensions, de violences et de convulsions politiques et sociales récurrentes. Cette situation porteuse en soi de risques sur la paix, l'unité nationale et la cohésion sociale a déjà conduit aux conséquences aussi fâcheuses que mort d'hommes et destruction des acquis économiques.

Je voudrais saisir la présente occasion pour avoir une pensée solidaire pour les victimes des différents mouvements sociaux, toutes les victimes, filles et fils de ce pays, dont la disparition est une immense perte, pour les familles ainsi que pour la Nation.

A ces familles éplorées et au peuple de Guinée endeuillé, je présente les sincères condoléances de SEM le Président de la République, les miennes propres et celles du Gouvernement.

Je vous prie d'observer, avec moi, une minute de silence à la mémoire des disparus.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Une déclaration de politique générale est, par définition un exercice fastidieux. Cependant, dans les circonstances actuelles, la tâche semble relativement aisée dans la mesure où les contours de ladite politique générale sont déjà fixés par le Président de la République.

Mon propos s'interdira de réinventer la roue dès lors que la vision politique et les stratégies qui la sous-tendent sont énoncées par le Président de la République.

Celles-ci sont traduites en effet dans la vision stratégique 2040 et recadrées sur un horizon à moyen terme (2016-2020) dans le Plan national de développement économique et social (PNDES), qui a déjà recueilli votre approbation.

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) prend en compte le programme économique. A travers l'élaboration du PNDES, la Guinée s'est dotée d'un instrument susceptible de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement. La stratégie à la racine de ce plan s'appuie sur un programme de redressement et de développement économique à la fois volontariste et réaliste fondé sur l'investissement privé et public. Ce plan identifie les sources porteuses de croissance et tient compte des avantages comparatifs du pays.

C'est pourquoi, il reste le document-cadre de la politique économique et sociale que mon Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre.

À cet égard, je me permettrai, avec votre permission, d'avoir quelques mots de reconnaissance pour les Gouvernements qui ont précédé le mien et à toutes les équipes qui ont accompagné le Président de la République, depuis son accession à la magistrature suprême, y compris l'Assemblée Nationale.

Il convient en effet de mettre au crédit de mes prédécesseurs la stabilisation de la politique macroéconomique depuis 2010. Les grands indicateurs ont connu une évolution favorable. En dépit du choc économique causé par la crise Ebola, l'économie a repris sa dynamique positive avec un taux de croissance qui a dépassé les 8% en 2016, une inflation et une dette dont l'évolution reste sous contrôle et un niveau de réserves de change dans la fourchette recommandée par le Fonds Monétaire International (FMI).

La vocation de mon Gouvernement est maintenant de consolider ces acquis et de corriger les faiblesses de manière à accélérer la mise en œuvre du PNDES.

Comme vous le savez, Honorables députés, j'ai fait le choix, en 2014, d'accompagner le Président de la République. La cohérence avec ce choix et l'honnêteté qui en découle exigent que je m'arrête quelques instants sur les acquis des Gouvernements qui nous ont précédé.

Sous le leadership du Président Alpha CONDE, beaucoup a été fait et souvent bien fait au bénéfice de la Guinée et des Guinéens.

En effet, face aux enjeux économiques et sociaux de l'époque, marqués par une pauvreté généralisée, des déséquilibres macroéconomiques et la stagnation de l'économie, le leadership du Président Alpha CONDE aura permis de restaurer les équilibres économiques, de redonner confiance à la communauté internationale, d'asseoir les bases d'un État de droit et de placer ainsi la Guinée dans la trajectoire d'une croissance forte et soutenue.

La stabilisation de la politique économique depuis 2010, les avancées significatives en investissements traduits notamment dans les barrages hydroélectriques, de même que les initiatives présidentielles dans l'agriculture et la relance du secteur minier, sont sans doute l'expression la plus palpable de la transformation économique en cours.

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) donne le témoignage de l'impulsion d'un véritable changement de paradigme dans l'évolution économique et sociale de la Guinée. Il me plaît de relever que le PNDES bénéficie du soutien des partenaires techniques et financiers de la Guinée, avec des engagements de financement d'un montant de 21 milliards de dollars US. Ce plan est aussi conforté par l'Accord Cadre historique avec la Chine d'un montant de 20 milliards de dollars US.

Vous conviendrez dès lors que la mise en œuvre du PNDES sera la matrice de l'action du nouveau Gouvernement. Tous les efforts seront déployés pour poursuivre les réformes entreprises et garantir l'exécution des objectifs du Plan par l'accélération des décaissements sur les financements extérieurs négociés ou en voie de l'être afin de promouvoir une croissance inclusive et partagée par le plus grand nombre de nos concitoyens.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le PNDES est ainsi l'expression achevée, peut-on dire, du projet de société du Professeur Alpha CONDE, lequel vise l'objectif à terme de faire de la Guinée un pays émergent, une société moderne et démocratique, ouverte sur le monde et respectueuse des valeurs universelles.

C'est bien conscient des enjeux ainsi évoqués que mon Gouvernement s'engage à consolider les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale, et à renforcer la cohésion sociale par voie de recours systématique au dialogue social.

Les défis comme vous pouvez l'imaginer restent nombreux.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Les discours conventionnels et les propos mielleux ne sont pas de mise. Le premier devoir de l'homme politique du monde contemporain est de dire la vérité. Et la vérité est que notre pays est à la croisée des chemins, de nombreux défis restent à relever sur les plans économique, politique et social.

La réalité des progrès enregistrés de la gouvernance du Professeur Alpha CONDE que j'ai évoquée, tantôt, n'a pas encore permis d'impulser un véritable changement de paradigme et de renforcer la confiance dans l'action publique. Il en est ainsi parce que les effets des succès économiques restent inachevés si on en mesure l'impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités économiques et sociales qui, à bien des égards, se sont parfois aggravés.

Mon Gouvernement prêtera davantage attention à la réduction de l'extrême pauvreté, telle que reflétée dans le taux de mortalité infantile, la malnutrition, l'analphabétisme, l'habitat social, la sécurité des populations et de leurs biens, leur santé, de même que le chômage endémique des jeunes en particulier.

Le mandat donné à l'équipe gouvernementale par le Chef de l'État est de traduire les performances macroéconomiques en réalités microéconomiques positives en termes de pouvoir d'achat de chaque foyer ou famille guinéenne, de chaque entreprise ou unité de production de biens ou de services en Guinée.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le Plan National de Développement Économique et Social que vous avez bien voulu adopter se veut un plan intégrateur des différents cadres stratégiques ou programmatiques de développement.

De façon spécifique, la stratégie du PNDES s'articule autour de quatre piliers de développement qui constitueront les axes principaux de l'action gouvernementale. Il s'agit de :

1. La promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ;
2. La transformation économique durable et inclusive ;
3. Le développement inclusif du capital humain ; et
4. La gestion durable du capital naturel.

Qu'il me soit permis de décliner dans les grandes lignes les approches auxquelles mon Gouvernement envisage de recourir pour la mise en œuvre de ces piliers et vaincre ainsi les défis du développement.

L'un des tous premiers défis est la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable.

Il s'agira de consolider l'État de droit, de promouvoir la démocratie, d'assurer la sécurité et la cohésion sociale pour asseoir l'autorité de l'État qui fait cruellement défaut aujourd'hui, et rendre à terme l'action publique plus efficace et plus forte.

Mon Gouvernement consacrera beaucoup de temps et d'efforts à promouvoir l'État de droit et l'accès de tous à une justice équitable. Nous poursuivrons les réformes entreprises pour améliorer le système judiciaire. À cet égard, le tribunal de commerce sera rendu opérationnel avant la fin de l'année.

Le Gouvernement renforcera par ailleurs les capacités opérationnelles des services de sécurité dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la criminalité.

Nous regrettons tous, Honorables Députés, la recrudescence de la criminalité qui a atteint en effet des proportions inquiétantes dans nos villes et villages. Les voleurs et autres coupeurs de route entretiennent un climat de terreur dans la cité. Nous y travaillerons avec vigueur.

Je voudrais vous donner l'assurance ici et maintenant qu'aucun crime ne restera plus impuni.

Les sévices et la mort cruels infligés récemment à El hadj Doura Diallo, arraché à l'affection des siens, et tous les autres crimes de ces dernières années, élucidés ou non connaîtront des suites judiciaires appropriées. J'ai demandé au Ministre de la Justice d'étudier la possibilité d'organiser dans les prochains mois un procès des gangs à l'image de celui réussi il y a une vingtaine d'années avec le procureur de la République d'alors feu Alphonse Aboly et le Juge Me Doura Cherif.

La conséquence heureuse dudit procès de gangs, l'on s'en souvient encore, a sonné le glas du crime organisé en Guinée et pour de longues années qui ont suivi le procès.

La recrudescence du fléau interpelle aujourd'hui mon Gouvernement pour inscrire le combat contre le crime organisé sur la short list de ses priorités.

À cet égard, j'en appelle à une collaboration étroite entre les services de sécurité et le système judiciaire. Cette collaboration est un facteur clé pour le succès du rétablissement de l'autorité de l'État et la sécurité des personnes et de leurs biens.

Ce dispositif ne se fera pas au détriment de la défense des libertés fondamentales à commencer par l'accès du public à l'information. Mon gouvernement s'investira dans l'amélioration de la couverture du territoire par les médias publics et privés en développant des infrastructures de communication audiovisuelle.

Il poursuivra le renforcement des capacités des professionnels des médias. L'efficacité du secteur est essentielle pour garantir les libertés et le processus démocratique.

La Guinée comme vous le savez a été l'un des premiers pays à adopter les règles et principes pour protéger chaque citoyen devant la cyber criminalité, nouveau fléau des temps modernes pour lequel mon Gouvernement prêtera une attention soutenue.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés**

Rétablir l'autorité de l'État c'est mener une lutte sans répit contre la CORRUPTION et promouvoir LA BONNE GOUVERNANCE.

Selon le rapport 2011 de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption, repris par celui de 2017, le volume des pots de vin pour la Guinée avoisine en moyenne 600 milliards de francs guinéens chaque année. La même source indique que les opérateurs économiques déclarent avoir payé près de GNF 500 milliards par an en paiement non officiel et 75% des entreprises affirment faire des cadeaux pour obtenir des contrats. Nous devons mettre fin à ces déperditions financières.

Il ne saurait y avoir de développement économique viable sans une lutte efficace contre la corruption.

C'est pourquoi, je mets au centre de l'action gouvernementale la lutte contre la corruption pour traduire dans la réalité la vision du Chef de l'État pour une gestion parcimonieuse des finances publiques, de façon à investir plus efficacement dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour cette raison, ma politique sera d'une tolérance zéro contre la corruption. C'est cela mon engagement vis-à-vis du Président de la République. C'est cela l'engagement du Président de la République vis-à-vis du peuple de Guinée.

Monsieur le Président
Honorables Députés

Dans ce noble combat contre ce fléau, notre pays dispose déjà de nombre d'Institutions et d'instruments juridiques et réglementaires : la Cour des comptes, l'Inspection générale d'État, l'inspection générale des finances, l'Autorité de régulation des marchés publics, l'Agence nationale de lutte contre la corruption, l'Agent judiciaire de l'État, etc...

En 2017, votre auguste Assemblée a voté la Loi L/2017/041/AN portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées pour permettre à ces Institutions de mieux fonctionner.

J'inscris l'application de cette Loi dans le cadre du programme d'actions prioritaires du Gouvernement afin de promouvoir la bonne gouvernance.

Nous nous appuierons sur ces instruments pour appliquer des mesures destinées à éradiquer le virus de la corruption en Guinée.

Au niveau de la gouvernance locale, la déconcentration et la décentralisation seront renforcées parce qu'étant des éléments constitutifs d'une gestion transparente des collectivités locales.

Ces collectivités locales, se situant dans un rapport de proximité avec la population, connaissent mieux les besoins de celle-ci et de ce fait, sont mieux outillées pour y répondre.

C'est pourquoi, mon gouvernement veillera sur le transfert des compétences et des ressources au niveau local.

Monsieur le Président
Honorables Députés

Vous conviendrez avec moi que la réalisation des engagements que je viens d'évoquer ne sera possible qu'avec une administration performante animée par des ressources humaines compétentes et motivées.

C'est la raison pour laquelle nous poursuivrons les efforts de rationalisation des départements ministériels et le redéploiement des agents publics. À cet effet, les textes d'application de la loi portant statut général des agents publics seront élaborés et la Loi L028 du 31 janvier 2001 portant statut général des fonctionnaires sera mise à jour.

De même, le projet Banque de données sur les compétences de l'expertise guinéenne et de la diaspora sera actualisé afin d'être efficient dans chacun de nos choix pour atteindre cet objectif d'une Guinée performante.

Il sera par ailleurs mis en place des plateformes de concertation sur le plan de la décentralisation et de la déconcentration avec les secteurs de l'Éducation, de la Santé et de l'Urbanisme-Habitat.

L'Administration du territoire et de la décentralisation constitue le socle de notre développement. Le gouvernement continuera à appuyer les initiatives du Président de la République à travers les fêtes tournantes de l'indépendance par la réalisation des infrastructures de base. Il est à reconnaître que ces infrastructures sont aujourd'hui les premiers facteurs de restauration de l'autorité de l'État.

Le Gouvernement poursuivra le dialogue politique pour renforcer le Comité de suivi des accords politiques dans la mise en œuvre des recommandations issues de ces accords.

Il accélérera la professionnalisation des administrateurs territoriaux pour passer d'une administration de commandement à une administration de développement.

Monsieur le Président
Honorables Députés

Comme vous le savez, l'assainissement est l'une des faiblesses de nos collectivités. En raison des dégâts causés en période des grandes pluies dans nos centres urbains, particulièrement à Conakry, des déchets obstruent les caniveaux et les réseaux d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées, affectant ainsi la santé des populations et provoquant des éboulements et des inondations dans certains quartiers enregistrant parfois mort d'hommes.

Le Gouvernement a mis en place un plan d'urgence pour répondre sans délais à cette préoccupation. Je veillerai particulièrement à l'exécution de ce plan.

Par ailleurs, pour circonscrire les risques de conflits avec les pays voisins, le gouvernement s'emploiera à accélérer le processus de matérialisation des frontières.

Monsieur le président
Honorables députés

L'action gouvernementale portera aussi sur l'amélioration de la gouvernance économique.

Pour garantir la mobilisation optimale des recettes publiques, mon gouvernement s'engage à atteindre les niveaux de financement requis à travers la mobilisation des recettes fiscales et administratives ainsi que la maîtrise des dépenses publiques.

Je veillerai à faire respecter les procédures de gestion des finances publiques et à renforcer plus efficacement le contrôle de la dépense publique.

Je veillerai, par ailleurs, au niveau local à ce que le transfert des ressources et des compétences soit effectif suivant les instruments prévus par le code des collectivités décentralisées notamment les plans de développement local, les programmes annuels d'investissement et les budgets des collectivités.

Nous sommes conscients de l'enjeu de la participation des populations dans la gouvernance locale. Nous mettrons en place un dispositif institutionnel en relation avec les collectivités afin qu'elles disposent de capacités suffisantes pour assumer leur rôle.

L'appui au secteur privé qui joue un rôle prépondérant dans la création de richesse et d'emplois, sera au centre de nos préoccupations pour que ce secteur joue le rôle qui est le sien. À cet égard, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des politiques publiques visant à garantir un environnement des affaires plus incitatif à l'investissement privé.

Nous entendons mener une politique plus agressive de développement du partenariat public-privé qui apparait comme la solution alternative à l'insuffisance des ressources propres de l'État et l'aide publique au développement.

Nous veillerons par ailleurs à entretenir une étroite collaboration avec la société civile. Nous l'appuierons dans son rôle majeur de médiation. Nous renforcerons ainsi sa fonction de veille citoyenne dans les situations de conflits sociaux.

Le Gouvernement veillera à ce qu'elle soit associée aux contrats de partenariats, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et projets de développement.

Dans le domaine économique, je prendrai toutes les mesures permettant d'assurer le pilotage du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit avec le FMI. Je m'assurerai du respect des obligations issues du programme en cours.

Honorables Députés, je suis heureux de vous informer que le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a, dans sa dernière session avant hier 18 juin 2018 à Washington, confirmé la revue du programme économique de la Guinée. C'est une victoire pour la Guinée. C'est un succès additionnel pour le Président de la République dans l'exécution de son agenda économique pour la Guinée.

Le Gouvernement intensifiera la formation afin de renforcer les capacités professionnelles et l'intégrité des agents de l'État par l'adoption du Pacte d'Intégrité de Transparency International, l'implantation d'un Système de Contrôle par les Citoyens et l'Introduction d'un Mécanisme d'Évaluation des collectivités territoriales.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

La transformation de la structure du système productif guinéen est un autre grand défi.

Les avancées en termes de transformation économique demandent encore à être amplifiées.

Le dynamisme du secteur minier, 21% du PIB et 90% de nos exportations, n'a pas encore permis de sortir ledit secteur de son « insularité » par rapport au reste de l'économie.

Le secteur minier n'occupe en effet que 3% de la population active. Le marché du travail et le système éducatif guinéens ne permettent pas, à ce stade, de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée exigés par les activités minières.

Il appartiendra d'accorder une attention particulière à la problématique de diversification tant de l'ensemble de l'économie qu'au sein même du secteur minier, dont la production devrait se diversifier au-delà de la bauxite et l'or, et privilégier le développement de la chaîne de valeurs par la transformation sur place en produits finis ou semi-finis.

Par ailleurs, en dépit de l'impulsion politique donnée au secteur agricole par le Président de la République, l'agriculture guinéenne tarde à amorcer un décollage d'ampleur. La part de l'agriculture dans la création de richesse stagne à 19%. Les efforts financiers consentis, 6% du budget de l'Etat, restent modestes.

L'autosuffisance en riz, qui reste l'un des principaux objectifs stratégiques de la politique menée, devra faire l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement.

Une augmentation plus importante des productions vivrières nous permettra probablement d'infléchir de façon décisive la courbe des importations en riz, ainsi qu'une plus grande dynamisation des productions de coton, de café et de l'anacarde qui permettra d'accroître les exportations.

Nous travaillerons sur la législation foncière, particulièrement le foncier rural pour faciliter l'accès à la propriété foncière rurale, réduire les risques d'investissement dans le secteur agricole et promouvoir les projets d'agro business.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Notre plus grand défi, incontestablement, réside dans le développement des infrastructures, en particulier énergétiques et de transport, qui s'opère à un rythme insuffisant.

Le taux d'électrification reste à 26%, voire 11% dans les zones rurales.

Sous l'impulsion du Président de la République, les investissements pour le développement des infrastructures ont pourtant été considérables depuis 2010.

Dans le seul secteur de l'énergie, les barrages de Kaleta, de Souapiti et de Amarya vont ajouter au total 1000 MW aux capacités énergétiques de notre pays d'ici 2020, en nécessitant plus de 3 milliards de dollars d'investissements.

Par ailleurs, plus de 800 kilomètres de routes ont été construits depuis 2010.

En s'inspirant de l'Éthiopie, du Rwanda et de la Côte d'Ivoire, il conviendra de mieux revoir notre mix énergétique. La prépondérance des grands ouvrages, dont la mise en œuvre et les financements sont complexes, expliquerait au moins en partie le niveau de progression de notre politique énergétique.

Il nous appartiendra de l'optimiser. Le développement des solutions « *off-grid* », des énergies renouvelables et l'extension du réseau existant apparaissent comme des pistes non négligeables, que le Gouvernement ne manquera pas d'explorer plus profondément.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
Honorables Députés,**

Notre environnement politique, économique et social est à nouveau source d'inquiétude.

Après une relative accalmie, notre pays renoue avec les tensions. Outre les revendications syndicales, les échéances électorales sont porteuses de risques, comme l'attestent les contestations nées des dernières élections municipales du 4 février 2018.

Le nouveau Gouvernement aura une lourde responsabilité dans l'anticipation des échéances électorales à venir, notamment les législatives l'an prochain et les présidentielles en 2020.

Les conditions pour une meilleure intégration du commerce dans le développement seront créées et la contribution du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et de la culture à la création de richesse et d'emplois productifs sera accrue.

Nous saluons les efforts fournis pour notre sortie de la liste des pays non coopérants en matière de Pêche INN. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour rendre conformes nos produits halieutiques aux normes internationales.

L'approvisionnement du marché local en produits de pêche notamment par la poursuite de l'application de l'initiative Présidentielle en matière de pisciculture sera une priorité. À cet effet, le Gouvernement favorisera des emplois pour les jeunes et les femmes à travers la création et l'aménagement des étangs piscicoles dans les quatre régions naturelles.

Le Gouvernement accordera une attention soutenue à la mise en œuvre d'actions visant la modernisation du secteur de l'Élevage par la construction d'abattoirs modernes dans toutes les capitales régionales. Il introduira l'insémination artificielle notamment à Famoila.

L'organisation de la journée de l'élevage les 23 et 24 juin à Labé qui a été un grand succès a défini les axes de développement de cette filière qui, pour citer Mr le Président de la République, "sera certainement une part intégrante de la 4^{ème} révolution industrielle". Nous veillerons à l'application des recommandations qui en seront issues.

**Monsieur le Président ,
Honorables Députés,**

Un autre défi, c'est celui de reformer notre Administration pour qu'elle réponde aux impératifs d'efficacité.

L'Administration guinéenne porte, une responsabilité singulière. En paraphrasant Paul Valéry, vous me permettrez de dire que quand l'Administration est forte, elle nous écrase ; quand elle est faible, nous périssons.

L'Administration guinéenne est aujourd'hui forte et faible.

Forte, l'Administration guinéenne est devenue hors de contrôle. Des pans entiers, en son sein, se sont soustraits, de fait, à leur obligation de servir l'intérêt général, pour se mettre au service d'intérêts particuliers.

Faible, notre Administration l'est aussi. Elle est de moins en moins efficace, vieillissante et inadaptée.

Nulle part dans le monde, il ne serait convenable que l'administration des choses prenne le pas sur le gouvernement des hommes. La finalité première de l'action administrative, c'est de mettre en œuvre la politique du Gouvernement. Nous y veillerons très jalousement.

La neutralité et la réserve qui doivent caractériser l'action administrative seront renforcées. Ainsi, aucun Ministre, aucun chef de service d'Administration centrale ne sera désormais autorisé à parrainer une quelconque manifestation politique ou sociale en dehors des périodes définies pour les campagnes électorales.

Bien entendu, les fonctionnaires ne sont pas des citoyens spéciaux. Ils ont, comme l'ensemble des citoyens, des droits civils et politiques. Mais tout fonctionnaire souhaitant exercer sa liberté politique au-delà des limites de son obligation de réserve et de neutralité devra se mettre, temporairement, en disponibilité de l'Administration.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le train de vie indécent de certains cadres de l'État est devenu choquant.

L'Administration est le miroir de la société. Le temps de l'impunité est terminé. Là aussi, la main de la justice guinéenne devra se montrer ferme. Les agents publics qui se rendront coupables de faits de corruption auront à en répondre devant les juridictions de notre pays et subir la rigueur de nos lois.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Un axe majeur de l'action gouvernementale portera sur le pilotage de nos finances publiques, en particulier pour ce qui concerne la politique fiscale et la sécurisation des recettes.

Une véritable « *révolution fiscale* » sera indispensable, à la fois pour dégager des marges budgétaires en vue du financement des priorités économiques, mais également pour moderniser la politique considérée et rendre les Administrations économiques et financières plus performantes. Nous devons envisager la digitalisation de notre fiscalité afin d'être chaque jour plus performant comme l'ont montré tous les pays ayant fait ce choix, pour atteindre une transparence fiscale et des résultats positifs, bénéfiques pour tous.

La conférence d'Addis-Abeba, sur le financement du développement, a encouragé les pays en développement à renforcer leurs capacités de mobilisation des

ressources internes. Les recettes fiscales guinéennes sont actuellement d'un niveau de 16% du

PIB. Conformément à « *l'esprit d'Addis-Abeba* », l'objectif du Gouvernement sera d'atteindre 20% d'ici 2020.

Une dématérialisation complète des procédures de recouvrement des impôts et taxes, l'implication des banques commerciales pour le recouvrement de certains produits fiscaux, le déploiement d'une politique foncière stable, ainsi qu'un intéressement des agents permettront, nous l'espérons, d'accroître considérablement les recettes fiscales.

L'actuelle Direction Nationale des Impôts sera profondément réorganisée, pour mieux répondre aux attentes d'une Administration fiscale moderne.

Le principe de base sera de créer une séparation étanche entre les contribuables et les agents des impôts, qui ne devront plus être impliqués dans la perception des impôts et taxes.

Comme on dit souvent en finances publiques, l'argent public doit brûler les doigts de ceux qui le manient.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La question des nombreuses exemptions fiscales, dont le niveau devient inquiétant, devra également être traitée.

Ces exonérations concernent le secteur minier au premier chef et coûtent à nos finances publiques plus de 20% de recettes, alors même que leur pertinence économique et sociale reste à démontrer.

Les lettres de mission des départements économiques et financiers que je suis sur le point de signer accorderont une importance fondamentale à la réduction drastique des exonérations fiscales. Une centralisation de l'octroi desdites exonérations sera opérée auprès du Ministre en charge du Budget.

Enfin un groupe d'experts nationaux et étrangers sera constitué pour faire des propositions en vue de la maîtrise de notre politique en matière d'exonérations.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La lutte contre les stratégies d'évitement fiscal mises en œuvre par les grandes entreprises multinationales opérant en Guinée retiendra notre attention.

Le Fonds monétaire international (FMI) estime à 200 milliards de dollars la perte de recettes fiscales par les pays en développement en raison des comportements d'évitement fiscal pratiqués par les grandes entreprises internationales.

Pour l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), les pertes des pays en développement du fait de l'évasion fiscale sont trois fois plus élevées que leurs ressources d'aide publique au développement.

Le Gouvernement veillera à ce que l'imposition des grandes entreprises internationales opérant en Guinée dépende davantage de la réalité de leurs activités économiques dans notre pays, et non de montages artificiels ayant pour objet d'aggraver la situation de nos comptes publics.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Nous prêterons une attention particulière aux petites et moyennes entreprises, indispensables à la vitalité du tissu économique et à l'emploi.

Un cadre structuré d'actions sera déployé pour réduire la taille encore trop grande du secteur informel.

Le secteur privé est un allié incontournable dans la mise en œuvre de la politique économique. Son développement est la condition *sine qua none* de la réussite de l'action gouvernementale. Tout sera mis en œuvre pour continuer à faciliter les conditions dans lesquelles nos opérateurs économiques exercent leurs activités.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La récente mission du Fonds monétaire international a montré les failles problématiques de notre dispositif de pilotage des finances publiques.

Les Départements ministériels en charge de l'Économie, des Finances et du Budget feront dans les prochaines semaines des propositions pour davantage sécuriser nos recettes, pour moderniser les circuits de paiement, et pour exercer un suivi plus adapté des relations entre le Trésor et la Banque centrale.

Aussi, le département ministériel concerné prêtera une attention plus adaptée au pilotage des dépenses budgétaires, à travers une rationalisation de l'action des nombreuses régies financières, et, de manière plus générale, au suivi de l'évolution

des masses budgétaires et à l'évaluation des efforts financiers consentis par l'État.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La politique fiscale ainsi exposée a une finalité claire. Les retombées financières des mesures à mettre en œuvre sont de nature à permettre un financement du développement du secteur agricole et l'amplification des politiques d'inclusion économique et sociale.

Mais il me faut d'abord insister sur l'importance du secteur minier, qui sera l'autre versant de notre action volontariste pour dégager des marges financières.

Au cours de mes déplacements à l'étranger, on me dit souvent que, en Guinée, il faudrait plus de mangues et moins de mines ; que le secteur minier serait la cause de nos malheurs.

Permettez-moi d'observer que cette compréhension des choses est, tout à la fois, vraie et fausse.

Le secteur minier continuera de jouer un rôle déterminant dans l'économie guinéenne. Et les actions menées depuis 2010 ont permis de véritablement redynamiser le secteur, même s'il n'a pas encore été possible d'en faire un véritable levier de transformation du système productif.

Cet état de fait résulte en partie de la faiblesse des infrastructures et des tensions politiques et sociales.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Une impulsion politique plus forte sera nécessaire au renforcement de la transparence dans le secteur minier, dans le cadre volontaire de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE), de même que sera envisagée, le cas échéant, la reprise dans le cadre juridique national des prescriptions de la Section 1504 de la loi américaine *Dodd-Frank*, qui prévoient une obligation de *reporting* plus forte pour les entreprises minières.

Parce que l'objectif ultime est de faire du secteur minier un levier pour la diversification de l'économie, un lien clair sera établi entre le dynamisme du secteur minier et la diversification de l'économie.

Il sera, pour ce faire, créé un Fonds de diversification et de stabilisation de l'économie, abondé par un pourcentage des ressources provenant des activités minières et spécifiquement affectées au développement de l'agriculture, au financement des

infrastructures et de l'inclusion sociale, ainsi que pour la constitution d'une épargne publique.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je me permets d'insister sur l'importance de cette action. Selon les estimations du FMI, bien gérées, les recettes fiscales des projets miniers en cours de développement dans notre pays suffisent à éradiquer la pauvreté.

Cela supposera certainement de créer les conditions d'un développement paisible des activités minières. En articulation avec le fonds de développement local, un mécanisme similaire à « *la dérivation* » pratiquée par le Nigeria sera mis en place. Cela nous permettra de mieux redistribuer les revenus miniers entre les différentes régions, en particulier les régions minières.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

L'attachement du Président de la République au développement de l'agriculture est de notoriété publique. Comme souvent, il voit juste.

La politique agricole que le Gouvernement devra conduire poursuivra une diversification réaliste de l'économie.

Les défis qui se posent à la Guinée, comme à l'Afrique, font du développement du secteur agricole un impératif économique, social et politique :

- les fluctuations sur les marchés de matières premières rendent l'économie guinéenne particulièrement vulnérable à la volatilité des marchés internationaux ;
- la pression démographique pose avec acuité la question de la sécurité alimentaire, considérant que la Guinée compte déjà environ trois millions de personnes souffrant de malnutrition ;
- enfin, l'adaptation au changement climatique rend indispensable d'anticiper les effets des dérèglements liés au climat.

Avec plus de six millions d'hectares de terres arables, dont seulement un tiers est en exploitation, le potentiel agricole guinéen est à même de constituer une réponse crédible à la diversification de l'économie, à la problématique de l'emploi (en particulier des femmes et des jeunes) et à la réduction de la pauvreté.

Selon l'*International Food Policy Research Institute*, le développement de l'agriculture réduit deux fois plus rapidement la pauvreté que les autres secteurs de l'économie.

Conformément aux engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à Maputo et Malabo, l'objectif sera de réserver, chaque année, 10% du budget de l'État au secteur agricole et de se fixer pour objectif complémentaire un accroissement annuel de la productivité agricole de 6%.

Un investissement significatif est en effet nécessaire pour favoriser le développement de notre agriculture et pour venir en aide à nos agriculteurs.

Un recentrage des objectifs de notre politique agricole sera nécessaire, en fixant, au moins dans un premier temps, un nombre limité d'objectifs, tels que l'organisation en filières suivant les spécificités des régions naturelles guinéennes, un investissement dans les infrastructures de stockage et de transport et la mobilisation du secteur privé, en particulier pour l'accès au crédit.

Une fois que l'agriculture guinéenne sera solidement organisée, que les filières seront solidement en place, il conviendra d'accélérer le processus de transformation sur place.

La vigueur actuelle de l'agriculture rwandaise, qui a adopté cette approche réaliste et prudente, nous convainc de la pertinence de notre démarche.

En s'inspirant de l'expérience nigériane, un Mécanisme de garantie des créances agricoles sera mis en place au niveau de la Banque centrale pour favoriser la prise de risque par les banques commerciales dans le domaine de l'agriculture.

L'initiative *Grow Africa*, mise en place par le Forum économique mondial, sera sollicitée en raison des perspectives solides de partenariat public-privé qu'elle offre pour le développement agricole.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Il me faut dire un mot sur le numérique, qui prend une importance grandissante dans nos économies, mais aussi dans nos vies.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication présentent, pour la plupart des secteurs de l'économie, un potentiel de développement considérable.

Selon le *McKinsey Global Institute*, le numérique représente 1,1% du PIB des économies africaines, contre une moyenne de 3,7% pour les économies développées.

Si seulement 16% de la population africaine utilise actuellement internet, cette proportion progresse rapidement : 720 millions d'individus disposent d'un téléphone mobile et 52 millions d'africains ont un compte Facebook. D'ici 2025, le numérique pourrait accroître le PIB de l'Afrique de 300 millions de dollars.

Le Sénégal et le Kenya sont les leaders du continent, considérant la part de l'économie numérique dans leur PIB, autour de 3,3%, soit un niveau comparable à l'Allemagne ou la France.

L'ambition de notre pays est d'atteindre une numérisation de notre économie de l'ordre de 3% du PIB d'ici cinq ans. Le Ministre en charge des télécommunications et de l'économie numérique aura pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un plan, en vue de la réalisation de cet objectif. Il pourra utilement s'appuyer sur la stratégie de numérisation des économies africaines, *Smart Africa*.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

J'ai évoqué, deux fois déjà, la problématique du partage de la prospérité.

Je voudrais vous annoncer ici que, en accord avec le Président de la République, nous faisons le choix stratégique de placer l'action du nouveau Gouvernement sous le sceau du partage de la prospérité en faveur des plus vulnérables.

**Oui, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

La problématique du partage de la prospérité sera la clé de voûte de l'action gouvernementale. Pour renforcer la confiance dans l'action économique gouvernementale, la mise en place de mécanismes de partage de la prospérité serait très souhaitable.

Le Président de la République, fort des consultations qu'il a menées récemment, a entendu les souhaits exprimés.

La Guinée a changé. Les Guinéens ont changé. Les populations guinéennes, jeunes et connectées, sont devenues plus exigeantes.

L'option du suffrage universel ne suffit plus à assurer la pleine légitimité démocratique. Au temps souvent long des élections, a succédé le temps plutôt court des médias et des réseaux sociaux.

Les journalistes et les internautes tiennent quotidiennement la comptabilité de l'efficacité ou de l'inefficacité de l'action publique. C'est le devoir des gouvernants d'en tenir compte.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Ce partage de la prospérité concerne d'abord l'Éducation et la Santé.

L'École guinéenne a besoin d'investissements, mais aussi de réformes.

Le Gouvernement se donne pour objectif d'affecter 15% de dépenses budgétaires aux secteurs de la santé et de l'éducation, pour construire des infrastructures, former les enseignants et les personnels de santé et assurer une couverture médicale de base pour les populations les plus vulnérables.

J'ai entendu, avec intérêt, les revendications des enseignants, qui vivent dans des conditions indéniablement difficiles.

Comme s'y est engagé personnellement le Président de la République, le dialogue sera toujours la meilleure option.

En ma qualité de Premier ministre, responsable du dialogue social, je voudrais dire ici aux organisations syndicales, et plus largement à la société civile guinéenne, que mon bureau leur sera toujours ouvert, que je privilégierai toujours la concertation avec les partenaires sociaux, rouage indispensable de tout régime démocratique.

Mais il conviendra aussi que, en gestionnaires responsables, que nous comprenions toute la complexité de l'action de l'État, qui ne saurait en aucun cas se résumer à la satisfaction des revendications catégorielles.

L'intérêt général, ce n'est pas l'addition des intérêts particuliers. L'intérêt général transcende les intérêts particuliers.

L'État, si je puis m'exprimer ainsi, est une entreprise globale. Les arbitrages opérés en son nom ne doivent reposer que sur l'intérêt général et une gestion prudente des affaires publiques, en particulier dans les domaines économiques et financiers.

En ma qualité de Premier ministre, il ne me sera possible de satisfaire des revendications que si la conséquence d'une telle décision ne serait pas la fragilisation certaine de nos finances publiques, voire de l'Etat lui-même.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Il conviendra aussi, avec nos interlocuteurs de l'enseignement supérieur, de nous poser la question des modalités de financement de l'enseignement supérieur privé dans notre pays.

Il sera instruit au département ministériel en charge de l'enseignement supérieur de procéder, avec leurs collègues de l'économie et des finances, à une évaluation de l'efficacité de cette politique publique, qui a, pour nos finances publiques, un impact considérable.

L'idée de base sera de s'assurer de l'adaptation des formations ainsi financées à l'employabilité des étudiants. Il est nécessaire, en effet, que l'université prépare plus efficacement les jeunes guinéens au marché du travail.

Dans cette perspective, le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger dégagera des moyens importants pour l'enseignement technique et professionnel, en vue de mieux répondre aux besoins des entreprises.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La problématique du partage de la prospérité requiert une action plus volontariste.

Je suis heureux de vous annoncer, avec l'accord du Président de la République, que le Gouvernement se fixera aussi l'objectif de la mise en place de transferts financiers au bénéfice des dites populations d'ici 2020.

Cette décision répond à la fois à une logique économique, politique et sociale.

Nombre de pays riches en ressources minières dépensent en moyenne 0,5% de leur PIB en programmes d'inclusion économique et sociale et de réduction de la pauvreté. Les financements orientés vers de telles politiques ne représentent que 0,1% du PIB de la Guinée, ce qui est très en dessous de la moyenne sous régionale de 2,5% de PIB. Et il s'agit, pour la plupart, de financements externes (de la Banque mondiale, par exemple).

Tout l'enjeu sera de trouver des marges, tant au niveau de la réforme fiscale qu'au niveau de la stratégie minière, pour consentir un effort financier d'au moins 2% de PIB à partir de 2020 en faveur du partage de la prospérité.

L'objectif serait d'atteindre 4% de PIB d'ici 2025, orientés vers les 40% les plus pauvres de la population, comme le préconise la Banque mondiale.

Il faut savoir que cet objectif est très réaliste, et que cette politique est une condition essentielle de notre cohésion sociale.

Depuis 2010, notre pays s'est collectivement enrichi. Il faut à présent prêter une plus grande attention au « ruissellement » de cette création de richesse vers les plus vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes et les populations en milieu rural. L'essayiste Claude Lefort l'a relevé. Lorsque dans une société l'ordre social se dérobe, lorsque les acquis ne portent plus le sceau de la pleine légitimité, lorsque les différences de statut cessent d'être irrécusables, la possibilité d'un dérèglement de la logique démocratique reste ouverte.

La crise sociale et politique de la période récente nous a permis de mesurer, de manière troublante, l'acuité et l'actualité de cette exigence.

Les transferts financiers envisagés au titre du partage de la prospérité seront subordonnés au respect d'un certain nombre d'obligations, telles que la scolarisation des enfants (en particulier des filles), la participation à la réalisation de travaux publics, l'achat de denrées de première nécessité.

Cette politique viendra, à terme, se substituer aux dispositifs actuels d'aide aux plus vulnérables et de lutte contre l'exclusion sociale, le *Programme Filet Social Productif* (PFSP) et le *Fonds de Développement Social et de Solidarité* (FDSS), qui restent modestes, et sont principalement financés par les partenaires techniques et financiers.

En s'inspirant de l'expérience indienne, le déploiement d'une telle politique supposera la définition préalable de la population ciblée, la réalisation d'un travail de recueil des données biométriques des bénéficiaires et la sécurisation des paiements (mensuels) à travers, par exemple un dispositif de scan de l'iris et par empreintes digitales.

Une Agence nationale d'inclusion économique et sociale sera créée dans le courant de l'année 2019, pour assurer le pilotage et l'animation de la politique gouvernementale de partage de la prospérité.

Elle se mettra au travail dès cette année-là, notamment pour préfigurer le travail préalable de ciblage. Une phase d'expérimentation, dans trois à quatre zones rurales tirées au sort, précèdera la généralisation du dispositif à l'ensemble des populations ciblées. L'usage des nouvelles technologies et l'implication des ONG réduiront significativement les coûts administratifs de cette politique.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je voudrais vous rassurer sur cette orientation gouvernementale.

Les expériences du Brésil, avec le programme *Bolsa Familia*, mais surtout du Rwanda et de l'Éthiopie, attestent de l'efficacité économique et sociale de la politique visée, avec des sommes modiques, mais déterminantes dans la lutte contre la pauvreté.

La Rwanda, par exemple, avec son dispositif *Umurenge*, a réduit de douze points, entre 2006 et 2011, le taux de pauvreté, passant ainsi de 57% à 45% de la population.

C'est notre responsabilité de pouvoirs publics d'apporter des solutions innovantes, plus à même de réduire effectivement la pauvreté et les inégalités. Ce n'est pas seulement une exigence économique. C'est aussi, et peut-être surtout, un impératif démocratique.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La prospérité partagée c'est aussi s'attaquer au chômage. Le déficit en création **d'emploi** représente une sérieuse barrière au développement économique et une menace à la paix sociale. En Guinée le chômage est un phénomène inquiétant qui frappe une frange importante de la jeunesse.

Pour s'attaquer à cette préoccupation, un ensemble d'actions doivent être menées pour répondre aux différents besoins des jeunes en quête d'emploi. Il faudra éviter l'approche du « ONE SIZE FITS ALL ». Le Gouvernement va mettre en œuvre une série de politiques ad hoc pour faciliter la création de nouveaux emplois.

La première sera de mettre en place une initiative de politique publique destinée à conjoncturellement booster l'emploi des jeunes et des femmes, le temps que le développement du tissu industriel Guinéen vienne reprendre le relai permettant de faciliter l'emploi pour tous.

Ce plan va porter sur deux (2) axes fondamentaux. Le premier axe visera les emplois aidés en s'appuyant sur les subventions temporaires. Le deuxième axe portera sur des opportunités d'emploi à ouvrir à travers les politiques et programmes sectoriels d'investissement public.

La promotion à ce titre, des projets à haute intensité de main d'œuvre sera la priorité de l'action gouvernementale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je ne saurais parler de pauvreté et d'inégalités sociales sans avoir quelques mots personnels.

Je ne renie rien de ce que je suis. Un fils et petit-fils de paysan de la lignée d'imams de mosquée, un enfant de Forécariah, un serviteur de l'État, un proche collaborateur du défunt Président Lansana CONTE, et enfin un loyal serviteur du Président Alpha CONDE.

Mais, au-delà de tout, je suis un Guinéen qui se veut un patriote.

Absolument rien, dans mon origine modeste, ne présageait que je me retrouverais aujourd'hui devant la représentation nationale, encore moins pour y prononcer une déclaration de politique générale en qualité de Premier ministre.

Absolument rien, dans mes conditions sociales de départ, ne laissait deviner que je ferais autre chose que des études coraniques et le travail champêtre.

Par la force du travail, aussi avec peut-être un peu de chance, il m'a été possible de m'élever, d'avoir le parcours qui a été le mien, et de renverser ainsi le cours souvent implacable des modestes destins.

Je dis cela à l'adresse de la jeunesse guinéenne pour laquelle j'ai un attachement particulier. Je voudrais partager mon parcours avec la jeunesse guinéenne pour lui donner les raisons d'espérer.

Je voudrais lancer un appel aux jeunes de Guinée. Je leur demande d'avoir la foi, de croire en leur destin et de ne jamais laisser aucun déterminisme, social ou ethnique, les empêcher d'accomplir leurs rêves. Le succès est au bout de l'effort.

C'est une obligation pour les pouvoirs publics de les accompagner dans ce cadre. Les efforts de mon Gouvernement seront orientés vers la recherche de solutions adaptées pour la création d'emplois pour les jeunes et les femmes de notre pays.

Nous engagerons des concertations avec le secteur privé afin de construire ensemble des initiatives destinées à renforcer l'employabilité de la jeunesse guinéenne.

C'est dans la synergie d'action que l'on pourra renforcer l'employabilité. Aujourd'hui le péril qui guette notre pays c'est la division. Notre premier devoir, c'est le rassemblement. Face à des difficultés sans précédent, j'ai besoin de vous.

Nous voulons que nos enfants grandissent dans un pays où ils ont accès aux meilleures écoles et aux meilleurs professeurs.

Nous voulons que nos enfants vivent dans une Guinée qui n'est pas affaiblie par l'inégalité mais non plus écrasée par la dette.

Je lance un vibrant appel à tous les Guinéens des villes et des campagnes ainsi qu'à ceux de la diaspora, à se mobiliser pour la construction d'une Guinée solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Le programme que s'est fixé le nouveau Gouvernement est ambitieux. Je n'ignore rien des blocages de notre pays et de la puissance des forces de l'immobilisme.

Il y a, c'est vrai, un peu de conservatisme en chacun de nous.

Le Gouvernement ne pourra atteindre ses objectifs qu'avec l'appui de tous, en particulier de la représentation nationale.

Votre appui, votre soutien, seront indispensables à la réussite de l'action gouvernementale.

Avec votre soutien, celui d'une opposition constructive, et d'une société civile active, nous réussirons à trouver au fond de nous la force nécessaire pour relever les défis. À chaque fois que l'avenir de la Guinée a été en jeu, nous avons su, nous Guinéens, trouver la force nécessaire pour nous réinventer.

Je ne doute pas que cette fois aussi, il nous sera possible d'en faire autant.

La République de Guinée est immarcescible et changeante. Elle ne flétrit pas, mais elle sait faire preuve de souplesse pour répondre à l'appel du changement.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Chers invités,**

Le Gouvernement que je dirige demande à être jugé sur la base de ses résultats. La presse responsable de Guinée, dont la liberté est indispensable à l'amélioration de l'action publique, a, de toute évidence, un rôle à jouer. Permettez-moi de saisir l'occasion pour encourager l'ensemble des médias de notre pays et l'ensemble des hommes et femmes de ce corps qui ont toujours choisi librement d'être constructifs en période de crise de notre histoire, vous en conviendrez, Honorables députés.

L'action vigilante de la Presse saura nous rappeler à l'ordre, nous contraindre à ne pas nous égarer et perdre le sens des priorités. Je sais d'ores et déjà pouvoir compter sur elle.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Voici donc, déclinées dans leurs grandes lignes, les grandes orientations du nouveau Gouvernement.

Je vous invite, conformément aux dispositions de l'article 57 de notre Constitution, à vous en saisir et à en débattre.

Vive la Guinée, vive la République, vive l'unité nationale.
Je vous remercie.